

“CONDITIONS GENERALES”

Les conditions générales qui suivent (les « **Conditions** ») constituent les modalités sur base desquelles HILCO Appraisal Limited (« **HILCO** »), ayant son siège social à 3 St Helen's Place, London EC3A 6AB, immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 4703331, vend l'Équipement (tel quel ce terme est défini ci-après) aux Enchères (tel quel ce terme est défini ci-après) ou par le biais de Ventes de Gré à Gré (tel quel ce terme est défini ci-après) et qui prévalent sur toutes autres conditions générales relatives au même sujet que ces Conditions. Les présentes Conditions sont les modalités sur base desquelles HILCO vend l'Équipement à l'Acheteur (tel que ce terme est défini ci-dessous) par le biais d'Enchères ou de Ventes de Gré à Gré.

L'ATTENTION DE L'ACHETEUR DOIT TOUT PARTICULIEREMENT ÊTRE ATTIRÉE AUX DISPOSITIONS DE LA CLAUSE 8 ET L'ACHETEUR DOIT PRENDRE BONNE NOTE DE CE QUE :

- **TOUT ÉQUIPEMENT EST VENDU « TEL QUEL, SUR PLACE » (EN CE COMPRIS TOUS DÉFAUTS, IMPERFECTIONS ET ANOMALIES)**
- **AUCUNE GARANTIE ET/OU SURETÉ N'EST FOURNIE PAR HILCO AU SUJET DE TOUT ÉQUIPEMENT**
- **IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ACHETEUR D'INSPECTER L'ÉQUIPEMENT AVANT D'ENCHÉRIR SUR CET ÉQUIPEMENT OU DE FORMULER UNE OFFRE AU SUJET DE CET ÉQUIPEMENT**
- **TOUTES LES VENTES SONT DÉFINITIVES – SANS EXCEPTION**
- **LES VENTES PEUVENT ÊTRE SOUMISES À UNE PRIME D'ACHETEUR (TEL QUE CE TERME EST DÉFINI CI-APRÈS), SON TAUX VARIANT D'UNE VENTE À L'AUTRE**
- **TOUTES LES ENCHÈRES (TEL QUE CE TERME EST DÉFINI CI-APRÈS) SONT SOUMISES AUX CONDITIONS VALIDES DANS LE PAYS DANS LEQUEL L'ENCHÈRE AURA LIEU.**

1. DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

1.1. Les termes et expressions suivantes utilisées dans ces Conditions auront la signification suivantes, à moins que le contexte n'indique clairement le contraire :

1.1.1. « **Acheteur** » signifie toute personne ou société qui accepte d'acheter l'Équipement soit en participant à une Enchère et en plaçant une offre gagnante, soit en formulant une offre qui est acceptée par HILCO en cas de Vente de Gré à Gré ;

1.1.2. « **Cas de Force Majeure** » signifie tout événement dépassant le contrôle raisonnable d'une Partie, qui par sa nature n'était pas prévisible, ou, si celui-ci aurait pu être prévu, qui était inévitable et qui affecte l'exécution par une Partie de ses obligations conformément à ces Conditions, en ce compris et sans limitation, les grèves, les fermetures d'établissement ou autres conflits industriels (à l'exclusion de la main d'œuvre propre de cette partie), les défaillances des sources d'énergie ou du réseau de transport, les cas fortuits, les conflits internationaux, les guerres, les limitations à l'import ou à l'export, les embargos, le terrorisme, les émeutes, les mouvements populaires, les interférences par des autorités civiles ou militaires, les désastres nationaux ou internationaux, les conflits armés, les dommages causés par des actes malveillants, les pannes d'usine ou de machinerie, les pollutions nucléaires, chimiques ou biologiques, les bangs supersonique, les explosions, les effondrement de structure de bâtiment, les incendies, les inondations, les tempêtes, les tremblements de terre, les naufrages, les épidémies ou événements similaires, les catastrophes naturelles ou conditions météorologiques extrêmes, ou les défauts de fournisseurs ou de sous-traitants ;

1.1.3. « **Catalogue** » signifie la version papier ou en ligne d'un document contenant une description de l'Équipement à vendre lors d'une Enchère ou par le biais d'une Vente de Gré à Gré ;

1.1.4. « **Conditions Particulières de vente** » signifie toutes conditions publiées par HILCO sur l'un des Sites Internet relatifs à une vente d'Équipement et, en ce qui concerne une vente par Enchère, toutes conditions mises à disposition à toute Enchère et qui concernent spécifiquement l'Enchère mentionnée dans ces conditions et/ou toutes autres conditions portées à tout moment à la connaissance de l'Acheteur ou du potentiel Acheteur par HILCO qui doivent être intégrées aux présentes Conditions par renvoi ;

1.1.5. « **Données Personnelles** » signifie toute information personnelle (telle que le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, les détails de carte de crédit et les copies de documents tels que un permis de conduire utilisé à des fins d'identification) que l'Acheteur fournirait à HILCO lorsqu'il soumet son Formulaire d'Inscription à HILCO ;

1.1.6. « **Enchère par Procuration** » signifie une offre soumise par un employé de HILCO pour un Acheteur et avec son autorité dans des circonstances où l'Acheteur n'est pas en mesure de participer à une Enchère ;

1.1.7. « **Enchère** » signifie une vente adressée au public ou une vente online au cours de laquelle les éléments de l'Équipement sont mis en vente par HILCO, chacun de ces éléments d'Équipement allant à l'un des soumissionnaires concurrents ;

1.1.8. « **Équipement** » signifie les actifs au sujet desquels les Acheteurs potentiels sont invités à soumettre des offres au moyen de placement d'offres d'achat à une Enchère ou dans le cadre d'une Vente de Gré à Gré ;

1.1.9. « **Formulaire d'Inscription** » signifie le formulaire en version papier ou électronique que l'Acheteur complète lorsqu'il s'inscrit pour une Enchère ;

1.1.10 « **Organisateur** » signifie la personne en charge de l'organisation de l'Enchère ou de la Vente de Gré à Gré, soit dans le cas présent HILCO ;

1.1.11. « **Parties** » signifie HILCO et l'Acheteur collectivement et « **Partie** » signifie l'un d'eux à déterminer en fonction du contexte ;

1.1.12. « **Politique de Confidentialité** » signifie la politique de confidentialité de HILCO accessible sur le lien du Site Internet de HILCO et qui fait partie intégrante de ces Conditions ;

1.1.13. « **Prime d'Acheteur** » signifie un pourcentage du Prix d'Adjudication (spécifié dans les Conditions Particulières de Vente), qui est ajouté au Prix d'Adjudication pour composer le Prix de Vente ;

1.1.14. « **Prix d'Adjudication** » signifie le prix proposé par l'Acheteur et accepté par HILCO en cas d'Enchère concernant l'Équipement pertinent ;

1.1.15. « **Prix de Vente** » signifie le montant payable par l'Acheteur à HILCO au sujet de la vente et de l'achat de l'Équipement et qui consiste, en cas d'Enchère, au Prix d'Adjudication augmenté de la prime d'Acheteur et, en cas de Vente de Gré à Gré, le prix convenu entre HILCO et l'Acheteur concerné ;

1.1.16. « **Protection des Données** » signifie la Protection des Données telle qu'applicable dans le Pays dans lequel l'Enchère a lieu ou toute législation qui adopte ou consolide celle-ci (avec ou sans modification) ;

1.1.17. « **Site(s) Internet** » signifie le site internet d'HILCO à l'adresse www.hilcoind.com et tout autre site internet qui serait utilisé par HILCO aux fins d'Enchères ou de Ventes de Gré à Gré ;

1.1.18. « **Support Publicitaire** » signifie les brochures, les tracts, les annonces publicitaires et toutes autres sortes de support marketing (tant au format électronique qu'au format papier) utilisés par HILCO pour faire la publicité et promouvoir les Enchères et/ou Ventes de Gré à Gré ;

1.1.19. « **Tierce Partie** » signifie toute personne ou société autre que les Parties ;

1.1.20. « **TVA** » signifie la taxe sur la valeur ajoutée ou les taxes de vente similaires applicables dans le Pays dans lequel l'Enchère et/ou la Vente de Gré à Gré a lieu ;

1.1.21. « **UE** » signifie l'Union européenne ;

1.1.22. « **Vendeur** » signifie HILCO vendant pour son propre compte ;

1.1.23. « **Vente de Gré à Gré** » signifie une vente (pas par le biais d'une Enchère) d'Équipement par HILCO au cours de laquelle HILCO prépare le détail descriptif de l'Équipement en vente et invite à faire des offres que HILCO pourra accepter ou refuser ;

1.2. Les titres utilisés dans les présentes Conditions ont été insérés par simple souci de commodité et n'affectent en rien l'interprétation de celles-ci.

1.3. Les mots écrits au singulier comprennent le pluriel et vice versa.

1.4. Les mots écrits au masculin comprennent le féminin et vice versa.

1.5. Toute référence à une loi, à une disposition légale ou à un instrument législatif inclura la référence à cette loi, disposition légale ou instrument législatif, avec toutes les règles et réglementations qui s'y rattachent, tels que modifiés, consolidés ou ré-édités.

1.6. En cas de conflit entre les dispositions des présentes Conditions et des Conditions Particulières de Vente, les Conditions Particulières de Vente prévaudront.

2. APPLICATION DE CES CONDITIONS

Les présentes Conditions ainsi que les « Conditions Particulières de Vente » s'appliquent à toutes Enchères et Ventes de Gré à Gré conduites par HILCO.

3. DECLARATIONS RELATIVES A L'EQUIPEMENT

3.1. Toutes les déclarations relatives à l'Équipement mis aux enchères lors d'une Enchère ou offert à la vente par Vente de Gré à Gré contenues sur les Sites Internet, dans tout Catalogue ou dans tout Support Publicitaire (tels que des déclarations relatives à la description, la qualité et l'état) sont qualifiées de déclarations d'opinions et ne devraient pas être considérées et interprétées comme étant des déclarations ou garanties.

3.2. Il est de la responsabilité de l'Acheteur d'inspecter l'Équipement et de se satisfaire lui-même de toutes les questions touchant l'Équipement, y compris l'état et la description de l'Équipement, son

aptitude et l'adéquation à un usage particulier avant d'enchérir sur cet Equipement à une Enchère ou de faire une offre en cas de Vente de Gré à Gré.

4. OFFRES

4.1. Toutes les offres de HILCO sont sous réserve de vente des marchandises par HILCO à un tiers.

4.2. Aucune offre, que ce soit oralement ou par écrit, ne lie HILCO. HILCO a le droit de retirer toute offre dans les cinq jours suivant l'acceptation par l'Acheteur d'une telle offre.

5. RISQUE ET DROIT DE PROPRIETE

5.1. Le risque lié à l'Equipement acheté par l'Acheteur à une Enchère est transféré à l'Acheteur sur le « coup de marteau », mais le titre juridique et de bénéficiaire d'un tel équipement sera conservé par HILCO jusqu'à ce que le paiement du Prix de Vente par l'Acheteur (avec la TVA et toute autre taxe applicable) conformément à la clause 7 ait été reçu par HILCO en fonds effectivement disponibles.

5.2. Le risque lié à l'Equipement acheté par l'Acheteur au moyen d'une Vente de Gré à Gré est transféré à l'Acheteur à la date à laquelle la Vente de Gré à Gré est convenue entre HILCO et l'Acheteur, mais le titre juridique et de bénéficiaire d'un tel Equipement restera à HILCO jusqu'à ce que le paiement du Prix de Vente par l'Acheteur (avec la TVA et toute autre taxe applicable) conformément à l'article 7 ait été reçu par HILCO en fonds effectivement disponibles.

6. ENCHERES PAR PROCURATION

HILCO peut placer des Enchères par Procuration au nom d'un Acheteur ou Acheteur potentiel à toute Enchère au choix de l'Acheteur.

7. PRIX DE VENTE, TERMES DE PAIEMENT ET TVA (ET AUTRES TAXES)

7.1. Le Prix de Vente se compose du Prix d'Adjudication, augmenté de la Prime d'Acheteur (le cas échéant), ou, dans le cas de Ventes de Gré à Gré, le Prix de Vente sera le prix convenu entre HILCO et l'Acheteur concerné à l'égard de telle Vente de Gré à Gré.

7.2. HILCO peut percevoir la Prime d'Acheteur sur toutes les Enchères et le taux de cette Prime d'Acheteur variera d'une vente à l'autre.

7.3. Le Prix de Vente ne comprend pas la TVA et autres taxes (le cas échéant). Toute TVA (ou autres taxes le cas échéant) se rapportant à une vente sera payable au(x) taux actuel(s) applicable(s) dans le pays fournisseur où la vente a lieu et au taux en vigueur au moment de la fourniture. En ce qui concerne la TVA et les autres taxes (le cas échéant), le texte suivant est applicable (veuillez trouver ci-dessous d'importantes informations pour les expéditions intracommunautaires et acheteurs-exportateurs lorsque l'Equipement en question est retiré de l'UE) :

7.3.1. Les Acheteurs situés dans le pays de fourniture et lorsque l'Equipement reste dans ce pays seront soumis à la TVA et autres taxes (le cas échéant) sur le Prix de Vente, et pour les ventes aux enchères la TVA locale (et autres taxes le cas échéant) sera prélevée sur la Prix d'Adjudication et la Prime d'Acheteur.

7.3.2. Les Acheteurs situés dans un autre pays autre que le pays de vente, mais situé à l'intérieur de l'UE doivent remplir les documents ou être en mesure de soutenir qu'il y a une expédition intra-UE et si nécessaire remplir un formulaire intra-UE. Une caution égale au montant de la TVA due dans le pays de fourniture sera reçue de l'Acheteur et conservée par HILCO jusqu'à

ce qu'une preuve satisfaisante d'envoi intra-UE soit reçue par HILCO. Lorsqu'un Acheteur transfère l'Équipement du pays de fourniture vers un autre État de l'UE, la preuve de l'enlèvement comprendra alors des documents complets d'expédition, la preuve de la certification de transport, ou tout autre document de transport requis par l'État membre de l'UE d'expédition pour satisfaire aux règles de fourniture intra-UE applicables aux marchandises, en ce compris la preuve d'un numéro d'identification à la TVA dans un autre État de l'UE que celui de fourniture. Cette documentation doit être reçue par HILCO dans les trois (3) mois à compter de la date de fourniture.

7.3.3. Les Acheteurs qui sont établis en dehors de l'UE seront soumis à la TVA (et autres taxes le cas échéant) sur le Prix de Vente. Un remboursement de la TVA appliquée dans le pays de fourniture peut être traité par l'envoi d'une preuve d'un enlèvement de l'Équipement de l'UE telle qu'une exportation (en ce compris les documents d'expédition) à HILCO dans les trois (3) mois à compter de la date de fourniture.

7.4. Les formulaires intracommunautaires et la preuve des documents d'exportation (y compris des documents d'expédition complets) requis en vertu de l'article 7.3.3 doivent être envoyés à HILCO par courrier ordinaire, e-mail (infoHIA@hilcoglobal.com) ou par télécopie +31 (0) 20 470 2 084 ou à toute autre personne qui aura été notifiée à l'Acheteur par HILCO de temps à autre.

7.5. Les Acheteurs qui souhaitent demander une exemption de la TVA (ou que la TVA doit être imputée au taux zéro ou que celle-ci n'est autrement pas à payer (soit totalement soit au taux ou montant total en vigueur au moment de la vente)) devront fournir à HILCO une preuve satisfaisante du droit de l'Acheteur de réclamer une telle exemption ou libération.

7.6. Le Prix de Vente doit être payé par transfert électronique de fonds (TEF). Les coordonnées bancaires et la devise dans laquelle le paiement doit être effectué seront précisées dans les Conditions Particulières de Vente.

7.7. Le délai de paiement est de rigueur et tous éléments de l'Équipement pour lesquels le paiement intégral (en fonds effectivement disponibles) n'a pas été reçu par HILCO dans les dix (10) jours de la clôture de l'Enchère concernée ou de la date de la Vente de Gré à Gré sera annulée et l'Acheteur sera tenu responsable des coûts administratifs et autres coûts supportés par HILCO afin d'organiser la revente et/ou la mise au rebut de cet Équipement et de toute perte de frais, commission ou prime encourue ou subie par HILCO.

7.8. Aucun paiement ne sera réputé avoir été reçu jusqu'à ce HILCO ait reçu le paiement concerné en fonds effectivement disponibles.

7.9. L'Acheteur doit effectuer tous les paiements dus au titre de ces Conditions dans leur intégralité, sans aucune déduction que ce soit par voie de compensation, demande reconventionnelle, escompte, réduction ou autrement.

7.10. Si l'Acheteur ne paie pas HILCO toute somme due en vertu de l'achat de tout Équipement par l'Acheteur à une Enchère ou par Vente de Gré à Gré, l'Acheteur devra payer des intérêts à HILCO sur cette somme à partir de la date d'échéance au taux annuel maximum autorisé courant sur une base quotidienne, et ce jusqu'à ce que le paiement soit effectué, que ce soit avant ou après un jugement.

8. GARANTIES ET LIMITATION DE RESPONSABILITE

8.1. Exclusion de conformité à la loi internationale

(A)

Il est expressément porté à l'attention de l'Acheteur, au moment de la vente, que tout élément de l'usine, des machines ou de l'équipement faisant partie d'un lot :

- pourrait ne pas nécessairement respecter la législation en matière de santé et sécurité dans la juridiction concernée et/ou tous autres actes communautaires, règlements, directives ou lois d'application ou lois équivalentes ou similaires dans toute juridiction concernée ou;

et

- pourrait contenir de l'amiante bleue ou blanche, des substances dangereuses, produits chimiques dangereux, etc., qui si ils ne sont pas manipulés correctement au cours de leur enlèvement du site pourrait entraîner une violation des lois pertinentes en matière de santé et de sécurité, ou en cas d'utilisation de ces substances dans un environnement de travail dans l'Union européenne ou toute autre juridiction pertinente.

(B)

L'Acheteur s'engage à:

- enlever, transporter et utiliser toute machinerie et tout équipement achetés au sein de l'Union européenne ou de toute autre juridiction concernée d'une manière qui ne contrevient pas à une quelconque législation pertinente et en pleine conformité avec toutes les normes et règlements applicables en matière de santé et sécurité ;

- se conformer à la législation en vigueur dans toute juridiction concernée et aux instructions raisonnables données par l'Organisateur en relation avec l'enlèvement / élimination des déchets, en ce compris des déchets dangereux.

Les participants acceptent de se conformer à tous les contrôles applicables en matière d'importation et d'exportation ou aux lois ou règlements y afférents, et de ne pas violer toute loi locale, régionale, nationale ou internationale, statut, ordonnance, règle ou réglementation applicable. Les participants reconnaissent que l'Organisateur n'est pas l'exportateur des actifs, sauf mention contraire expresse.

L'Organisateur ne donne aucune garantie ou déclaration et n'a mené aucune enquête pour déterminer quels articles, le cas échéant, constituent, par exemple, de la « technologie d'exportation restreinte » (« *Restricted Technology* ») aux fins du droit des États-Unis ou dont l'exportation est autrement restreinte en vertu de la loi applicable. L'Organisateur et le Vendeur se réservent le droit d'annuler ou de révoquer toute vente dans le cadre d'une transaction en ligne, et ce à tout moment si l'un d'eux détermine, à son entière discrétion, que la vente transgresse ou pourrait transgresser le contrôle applicable à l'importation ou l'exportation ou les lois et règlements y afférents.

8.2. Responsabilités et conduite des Acheteurs

L'Acheteur sera responsable de tous les dommages que celui-ci, ses transporteurs ou ses agents pourraient faire à la propriété d'une tierce partie (et, en particulier, dans les locaux du Vendeur) lors de l'enlèvement des lots qu'il a achetés. Si l'Organisateur considère que de tels dommages sont susceptibles de se produire, il peut exiger de l'Acheteur qu'il verse une caution à l'Organisateur, à titre de garantie pour les frais de réparation de la partie des locaux susceptible d'être endommagée par l'enlèvement d'un lot, dès lors que l'Organisateur peut refuser l'accès à l'Acheteur aux locaux du Vendeur dans le but de collecter tout ou partie des lots qu'il a achetés, ou annuler la vente de ce lot.

En plaçant une enchère sur un lot, l'Acheteur déclare, garantit et certifie qu'il a le pouvoir et la capacité de formuler une telle offre et que toute enchère qu'il place constitue une offre irrévocable d'acheter le lot en question pour le prix total de l'offre formulée.

8.3. Transfert des risques

Dès l'Annonce de la Vente l'Acheteur assumera tous les risques liés à ces lots. Il est conseillé à l'Acheteur de prendre toute assurance qu'il jugerait nécessaire afin de couvrir les risques qui en

découleraient. Le devoir de l'Organisateur et/ou du Vendeur de mettre les lots à disposition est réputée effectuée dès l'Annonce de la Vente, même si un lot est endommagé par la suite et/ou si une partie a été perdue.

La propriété et le titre dans chaque lot ne passeront pas à l'Acheteur jusqu'à ce que :

- (a) le paiement intégral ait été reçu, ou
- (b) chaque lot ait été retiré des locaux du Vendeur dans son intégralité.

8.4. TEL QUEL / SUR PLACE

Tous les produits sont vendus « TEL QUEL, SUR PLACE, AVEC TOUS DEFAULTS, IMPERFECTIONS, ANOMALIES ET SANS RECOURS ». Les illustrations, images ou vidéos postées sur le Site Internet sont pour la commodité des seuls Acheteurs.

Le Vendeur, l'Organisateur et, le cas échéant, HILCO ont chacun fait tous les efforts raisonnables pour assurer que la description de chaque lot figurant sur le Site Internet soit exacte, toutefois c'est à ses propres risques que l'Acheteur se basera sur cette description. Les Acheteurs devraient s'assurer avant la vente de l'état du lot et devraient exercer et se fier à leur jugement pour déterminer si les lots sont en accord avec leur description, et ce à leurs propres risques.

Sous réserve des obligations acceptées par HILCO et le, cas échéant, l'Organisateur en vertu de ces Conditions, ni le Vendeur ni HILCO, ni, le cas échéant, l'Organisateur, ni aucun de leurs employés ou agents respectifs ne sont responsables des erreurs de description ou de l'authenticité de tout lot et aucune garantie quelle qu'elle soit n'est donnée à l'Acheteur par HILCO ou, le cas échéant, l'Organisateur, le Vendeur ou leurs employés ou agents respectifs à l'égard d'un lot, et toutes conditions ou garanties expresses ou implicites sont par la présente exclues dans la plus grande mesure permise par la loi.

9. ENLEVEMENT DE L'EQUIPEMENT

9.1. Il est de la responsabilité de l'Acheteur de recueillir ou d'organiser la collecte de l'Equipement acheté (aux frais de l'Acheteur).

9.2. L'Acheteur doit contacter la personne dont le nom et les coordonnées sont fournis dans les Conditions Particulières de Vente pour organiser la collecte de l'Equipement.

9.3. HILCO devra seulement libérer l'Equipement qu'il soit collecté par un Acheteur ou son représentant dûment autorisé, une fois que cet Equipement aura été payé en totalité et que HILCO aura reçu le paiement en fonds effectivement disponibles.

9.4. L'Acheteur doit effectuer le paiement du Prix de Vente à la réception de la facture de HILCO. Les factures relatives aux achats effectués via le Site Internet seront envoyées par courriel à l'Acheteur dans les quarante-huit (48) heures de la clôture de l'Enchère concernée ou de la conclusion de la Vente de Gré à Gré pertinente.

9.5. Sauf indication contraire dans les Conditions Particulières de Vente, l'Acheteur doit collecter ou organiser la collecte de l'Equipement acheté dans les dix (10) jours de la clôture de l'Enchère concernée ou de la conclusion de la Vente de Gré à Gré pertinente, après quoi HILCO aura le droit de facturer à l'Acheteur les coûts de stockage et de gardiennage de cet Equipement. L'Acheteur accepte d'informer HILCO de la date prévue pour la collecte et la méthode de collecte et de transport avant de procéder à l'enlèvement de l'Equipement.

9.6. Le démantèlement et l'enlèvement de l'Équipement par l'Acheteur doivent se conformer aux lois de santé et sécurité applicables dans le Pays où est situé l'Équipement, le cas échéant, et avec les politiques et procédures de sécurité du site de HILCO. Après le démantèlement et l'enlèvement, l'Acheteur doit veiller à ce que le site où est situé l'Équipement est laissé propre et dans l'état où il était avant le démantèlement et l'enlèvement de l'Équipement par l'Acheteur.

9.7. Certains types d'Équipements peuvent contenir des substances dangereuses (comme les produits chimiques) et l'Acheteur, pour son propre compte, doit veiller à ce que l'élimination de ces substances dangereuses soit effectuée conformément à la législation en matière de santé et de sécurité applicable dans le pays où l'Équipement est situé et toute autre loi pertinente et/ou règlements concernant l'enlèvement et la manipulation de ces substances dangereuses.

9.8. L'Acheteur devra indemniser et tenir HILCO indemne contre tous dommages, responsabilités, coûts, frais, décès et blessures résultant de ou dans le cadre de l'enlèvement de l'Équipement.

10. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le droit d'auteur à l'égard du texte figurant sur le Site Internet, dans l'un de nos Catalogues et Supports Publicitaires et des photographies, images et illustrations numériques de l'Équipement sur le Site Internet, dans l'un de nos Catalogues et Supports Publicitaires est et doit demeurer la propriété de HILCO ou de ses concédants de licence. L'Acheteur ne reproduira ou ne permettra à quiconque de reproduire ces textes, photographies, images numériques ou des illustrations sans l'autorisation écrite préalable de HILCO.

11. PROTECTION DES DONNEES

11.1. HILCO collecte les Données Personnelles de l'Acheteur lorsque l'Acheteur soumet un Formulaire d'Inscription à HILCO, ou, si un Acheteur fournit généralement des Données Personnelles à HILCO dans le cadre d'activités d'affaires avec HILCO.

11.2. La collecte, le traitement et le stockage des Données Personnelles seront traitées par HILCO conformément à la Politique de Confidentialité et aux obligations de HILCO en vertu de la Loi sur la protection des données.

11.3. En soumettant une Inscription à HILCO, l'Acheteur consent que HILCO collecte, traite et stocke les Données Personnelles contenues dans ce Formulaire d'Inscription aux fins décrites dans la Politique de Confidentialité.

12. INSCRIPTION ET ACCES AUX SITES INTERNET

12.1. Bien que HILCO s'efforce de faire en sorte que le Site Internet soit normalement disponible 24 heures par jour, HILCO ne sera pas responsable si, pour une raison quelconque, le Site Internet n'était pas disponible à tout moment ou pendant toute période. L'accès au Site Internet peut être suspendu temporairement et sans préavis, en cas de défaillance du système, de maintenance ou de réparation, ou pour des raisons indépendantes de la volonté de HILCO.

12.2. Chaque inscription par un Acheteur en tant qu'utilisateur enregistré sur le Site Internet vaut pour un seul utilisateur. HILCO ne permet pas à un Acheteur de partager un nom d'utilisateur et mot de passe avec une autre personne, ni avec de multiples utilisateurs sur un réseau.

12.3. La responsabilité de la sécurité des mots de passe délivrés incombe à l'Acheteur.

12.4. En contrepartie de l'utilisation du Site Internet par l'Acheteur, l'Acheteur accepte de maintenir la sécurité du mot de passe et de l'identifiant utilisé pour accéder à la zone utilisateur du Site Internet, et l'Acheteur sera tenu entièrement responsable de toute utilisation du compte de l'Acheteur et de toute action qui aurait lieu en utilisant le compte de membre de l'Acheteur

13. CAS DE FORCE MAJEURE

A l'exception de l'obligation de l'Acheteur de procéder au paiement en vertu de ces Conditions (dont il ne pourra être déchargé), aucune Partie ne peut être tenue responsable d'inexécution ou de retard dans l'exécution de ses obligations en vertu de ces Conditions dans la mesure où cette inexécution ou ce retard est causé par un Cas de Force Majeure.

14. RENONCIATION

Une renonciation (expresse ou implicite) par l'une des Parties de l'une des dispositions des présentes Conditions ou de toute violation ou défaut par une autre Partie dans l'exercice de l'une de ces dispositions, ne constituera pas une renonciation permanente, et cette renonciation n'empêchera pas la Partie renonçant de faire appliquer ultérieurement l'une des dispositions des présentes Conditions à laquelle elle n'aurait pas renoncé ou d'intervenir lors de toute violation ultérieure ou défaut par une autre Partie en vertu de l'une des dispositions des présentes Conditions.

15. DISSOCIABILITE

Les dispositions contenues dans chaque clause et sous-clause de ces Conditions sont exécutoires indépendamment les unes des autres et leur validité ne sera pas affectée si l'une des autres est invalide. Si l'une de ces dispositions est nulle, mais serait valide si une partie de la disposition était supprimée, la disposition en question sera applicable avec les modifications qui seraient nécessaires pour le rendre valide.

16. INTEGRALITE DU CONTRAT

Ces Conditions (avec tous les autres documents cités et référencés comme faisant partie intégrante des présentes) contiennent l'intégralité de l'accord entre les Parties relatif à l'objet visé par les présentes Conditions.

17. REGLES D'ENCHERES

L'Organisateur peut, à sa discrétion:

17.1. Modifier ou retirer tout ou partie des lots.

17.2. Formuler une offre pour un lot offert à une Enchère Online pour propre compte et/ou au nom de tiers, y compris pour le compte du Vendeur.

17.3. Vendre des lots en combinaison, subdiviser un lot ou changer un lot.

17.4. Retirer tout lot si le prix de réserve, placé sur ce lot, n'a pas été atteint.

17.5. HILCO et/ou toute autre société liée à HILCO peuvent agir comme Vendeur dans toute Enchère Online.

17.6. Arrêter l'Enchère Online temporairement ou définitivement.

17.7. Refuser d'accepter toute Offre, y compris toute Offre Automatique (*Autobid*), pour une raison quelconque et sans aucune explication au soumissionnaire.

18. INFORMATIONS IMPORTANTES POUR DES ACHETEURS-EXPORTATEURS

Si vous avez l'intention d'acheter des articles pour l'exportation à l'extérieur du Pays où se trouvent les Eléments (Équipements / Lots), VOUS DEVEZ satisfaire à tous les critères suivants pour qu'un remboursement de la TVA / un taux zéro s'applique.

18.1. Les formulaires d'exportation :

- L'acheteur inscrit doit remplir le formulaire approprié montrant la destination et l'adresse d'exportation.
- L'Acheteur inscrit doit être la partie qui reçoit les marchandises à l'étranger et PAS son agent.

18.2. Caution TVA :

Une caution égale au montant de la TVA due sera prise et conservée par HILCO jusqu'à qu'une preuve satisfaisante de l'exportation soit reçue (SANS EXCEPTION).

18.3. Limite de temps :

Les marchandises doivent être exportées et la preuve documentaire doit être fournie dans les trois mois à compter de la date d'achat. AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE APRES CETTE PERIODE.

18.4. Preuve de l'exportation :

- Les connaissements / documents CMR dûment remplis accompagnés d'une lettre de la déclaration doivent être transmises à HILCO dans les trois mois à compter de la date d'achat.
- Les connaissements / documents CMR dûment remplis doivent spécifier les marchandises avec référence aux numéros de lot et description et/ou le numéro de référence de la facture d'achat.
- Les détails du destinataire sur les connaissements sur le connaissement doivent correspondre à ceux de l'Acheteur inscrit sur notre formulaire d'inscription.

19. DROIT APPLICABLE ET COMPETENCE

Les présentes Conditions sont régies et seront interprétées conformément aux lois des Pays-Bas. Chaque Partie se soumet irrévocablement à la compétence exclusive des tribunaux des Pays-Bas à toutes fins relatives à ces Conditions. L'applicabilité de la Convention sur la vente internationale de marchandises de Vienne de 1980 est exclue.

20. TEXTE FAISANT FOI

La version anglaise des présentes conditions générales prévaut sur toutes les autres traductions de celles-ci.

Ces conditions générales ont été déposées auprès de la chambre du commerce d'Amsterdam le 01-07-2014 sous le numéro 60720700.